

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} avril 2016 par le maire, Monsieur Claude LANDAIS, s'est réuni à la Mairie de Giverny, à 19 heures, en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Claude LANDAIS – Monique DELEMME – Daniel DROIN - Yves HERGOUALC'H - Anne-Marie GRIFFON - Norbert FAVIN – Danièle MERIEUX – Jean-Claude ROSIER - Michel METZ - Jacques FALC'HON - Arnaud ETCHEBERRY - François LAMY -

Pouvoirs de Mme Claude LELEU à Mr Daniel DROIN
Mr Grégoire BERCHE à Mme Monique DELEMME

Secrétaire de séance : Mr François LAMY

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2016 a été approuvé et validé par le conseil municipal.

DECISION MODIFICATIVE n°1

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget primitif, les travaux de la rue Claude Monet avait été budgétisé jusqu'à la tranche III. La société Colas adjudicataire se trouvant dans une phase de travail creuse a proposé, moyennant une réduction importante, de terminer la phase IV dernière tranche de restructuration de cette rue principale ; il y a donc lieu de prévoir la dépense ainsi que la recette de subvention accordée par le département. Nous avons reçu aussi de la part du S.I.E.G.E., l'inscription de la commune à l'additif des travaux pour la dernière tranche de l'enfouissement des lignes EP, Réseaux, Télécommunication de la rue de Falaise.

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours.

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
à l'unanimité

- **ADOpte** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERNY - BP 2016
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération du 12 avril 2016

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2016	DM n°1	Total BP 2016	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2016	DM n°1	total BP 2016
Total Dépenses Fonctionnement		534 729,00	0	534 729,00	Total Recettes Fonctionnement		534 729,00	0	534 729,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2016	DM n°1	Total BP 2016	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2016	DM n°1	Total BP 2016
2315-90701	Tx rue Cl Monet	236 440 €	384 459 €	620 899 €					
2041512	SIEGE		136 638 €	136 638 €					
					1323	Subv Départ		521 097 €	521 097 €
Total Dépenses investissement DM			521 097,00 €	757 536,66 €	Total Recettes Investissement DM			521 097 €	521 097 €
Total Dépenses investissement		935 097,18 €	521 097,00 €	1 456 194,18 €	Total Recettes Investissement		935 097,18	521 097 €	1 456 194 €

0

Subvention département 4^{ème} tranche de 521 597 euros portant le budget d'investissement 2016 à 1M456194

En attente subvention SIEGE pour un montant de 136638 euros (sente et rue de Falaise, enfouissement réseau électrique et téléphone)

Unanimité

CREATION D'UN POSTE

Monsieur le maire informe que Mme Christine Thomas, secrétaire de mairie, désire faire valoir ses droits à la retraite à compter de fin août.

Le poste de secrétaire de mairie devant être supprimé, il conviendra de le remplacer par un poste de rédacteur ou d'adjoint administratif 1^{er} classe dont le temps reste à déterminer pour la phase de transition.

Tout en regrettant le départ de Mme Christine Thomas, secrétaire depuis plus de 25 ans connaissant parfaitement le village, Monsieur le Maire propose l'embauche d'un rédacteur qui travaillera en binôme pendant deux mois pour une passation de poste dans les meilleures conditions. La dépense sera inscrite au prochain conseil municipal.

Les membres du conseil ne peuvent que se prononcer à l'unanimité pour cette création de poste.

Délibération :

Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe : Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

En fonction des candidats, le poste pourra évoluer d'un temps non complet à un temps complet

**Le conseil municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 15 juin 2016.

BAIL à RENOUVELER

Le bail consenti à Madame Marie Ducrocq-Cipriani pour le magasin d'antiquités « l'Echoppe » vient à échéance. Le Maire après un entretien avec Mme Marie Ducrocq-Cipriani et la volonté de celle-ci de continuer à exploiter un commerce de Brocante-Antiquités, propose au conseil municipal de renouveler le bail.

Délibération :
RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL « L'ECHOPPE » -

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du 14 septembre 2006 autorisait Mr le Maire à signer un bail commercial sur le local -Brocante Antiquités et activités diverses- sis 3bis, Chemin Blanche Hoschedé-Monet 27620 GIVERNY avec Madame Marie CIPRIANI.

Un bail a donc été formalisé par acte notarié le 8 mars 2007 pour 9 ans auprès de l'étude de Maîtres Jouyet, Notaires à Ecos.

Suite accord des parties, Il convient de renouveler ce bail.

**Le conseil municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents au renouvellement du bail commercial consenti le 8 mars 2007 à Madame Marie DUCROCQ-CIPRIANI du local sis, 3bis, Chemin Blanche Hoschedé-Monet 27620 GIVERNY auprès de l'étude de Maîtres Jouyet, Notaires à Ecos.

CREATION DE LA CLAVAP (COMMISSION LOCALE AIDE A VALORISER L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE)

Cette Commission doit intervenir dans l'élaboration de l'AVAP en remplacement de la ZPPAUP dans le domaine de l'architecture et du patrimoine.

Cette commission de 14 membres sera composée de Mr le Préfet de l'Eure, de la DREAL, de la DRAC, de 7 élus de la commission d'urbanisme, à savoir, Mr le maire, Mme Delemme, Mrs Droin, Favin, Metz, Falchon et Lamy et de 4 personnes qualifiées : Mrs Frank, Lemagnent, Bonnet, Mme Ferrère.

Délibération :

Objet : Création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) Désignations complémentaires et concertation

Considérant que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, plus connue sous le nom de "Grenelle II", modifie, par son article 28, le dispositif de la "Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager" (ZPPAUP) remplacé par un dispositif désormais dénommé "Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine" (AVAP), la commune de Giverny a souhaité faire évoluer la ZPPAUP approuvée le 28 mars 2002 vers ce nouveau dispositif par délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2010.

Le suivi de l'étude doit être effectué par la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP), qui sera constituée de 14 personnes :

- 3 représentants de l'administration : le Préfet départemental, La DREAL, la DRAC (représentée par Danielle MOUREU)
- 7 Elus municipaux
- 4 personnes qualifiées dont 2 au titre du patrimoine culturel touristique et 2 au titre des intérêts économiques locaux

Sont proposés au titre des élus municipaux :

- Claude LANDAIS, Maire
- Monique DELEMME, Maire-Adjoint
- Daniel DROIN, Maire-Adjoint
- Anne-Marie GRIFFON, Norbert FAVIN, Michel METZ et François LAMY, Conseillers Municipaux

Sont proposés au titre des personnes qualifiées :

- au titre du patrimoine culturel :
 - ✚ Frédéric FRANK, Directeur du Musée des Impressionnismes Giverny
 - ✚ Cedric LEMAGNENT, Directeur de la Maison du Tourisme de Giverny
- au titre des intérêts économiques locaux :
 - ✚ Laurent BONNET, Exploitant la propriété de « la dîme » Salle de réceptions et chambres d'hôtes à Giverny.
 - ✚ Murielle FERRERE, représentant la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure)

Dans le cadre de l'accompagnement de mesures de concertation, il est proposé d'informer la population au moyen :

- D'une réunion publique
- D'un suivi du dossier dans le flash de la commune

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE la désignation ci-dessus des élus et des personnes qualifiées pour siéger à la CLAVAP.
APPROUVE les modalités de la concertation ici présentées.

Questions diverses

Le Petit Train Givernon : Concernant le petit train « givernon », Mr le Maire évoque les négociations en cours avec Mr Volpatti Président de la CAPE, Mr Ouzilleau Maire de Vernon. L'accent est mis sur le fait que ce train à vocation touristique ne remplit pas, jusqu'à maintenant, son rôle sur la ville de Vernon. Il a été demandé à l'OTC de Vernon de développer un programme de visite de la ville afin de permettre et d'inciter les touristes venant de Giverny à profiter de Vernon. Les conditions de l'année 2016 seront au maximum celles de 2015.

Plan Vigipirate : Dans le cadre du plan Vigipirate, 3 réunions ont eu lieu avec le Directeur de Cabinet de Mr Le Préfet, le Commandant de gendarmerie de la compagnie des Andelys et de deux spécialistes de la gendarmerie d'Evreux pour appréhender des règles de sécurité à imposer et à mettre en place aux niveaux du MDIG, des Jardins de Monet et des trois parking de stationnement. Des gendarmes armés en vélo et à pied seront en patrouille sur le village pendant la saison touristique.

Giratoire : Mr Sébastien Lecornu Président du Conseil Départemental a fait savoir qu'une vieille demande d'un giratoire à l'entrée du village côté Vernon a été inscrit dans les études de l'Agence Routière. Cette demande avait été faite par la commune pour combattre les vitesses excessives constatées à cet endroit.

Nous continuons à travailler sur le projet de la RD5 qui est une route bruyante avec un look laissant à désirer, très loin de la qualité d'accueil que nous voudrions pour le tourisme et la tranquillité des riverains.

Voie verte : la voir verte qui relie Gisors et Gasny devrait voir, grâce au Département, sa prolongation jusqu'au Andelys. Les services du Conseil Départemental étudient en ce moment un trajet qui au départ de Giverny serait une voie permettant aux vélos de relier Château Gaillard aux jardins de Monet en passant par Vernon.

Le financement de cette voie serait pris entièrement par le Conseil Départemental. Il reste encore à finaliser l'entretien de cette voie verte.

PLU VERNON : Un avis sera à donner par le conseil municipal avant le 12 juillet en cas de remarques sur le PLU de Vernon, commune limitrophe. Messieurs Metz et Favin sont désignés pour étudier le dossier.

INCIVILITES : Entre autres, La dernière en date : Vol des 4 descentes de gouttières de la salle des fêtes. Une plainte a été déposée.

PERSONNEL COMMUNAL : Les arrêts maladie du personnel communal sont évoqués avec les problèmes posés.

- Le poste de la cantine a été pourvu par une personne en CAE pour une durée d'un an.

- Le poste d'employé communal en maladie professionnelle, fait l'objet d'une expertise médicale pouvant amener à une mise en retraite.

La prochaine réunion du conseil sera fixée fin juin

Séance levée à 20h45